

# 190 millions d'euros pour accélérer la collecte et le tri dans les territoires

Dans le cadre de son nouveau plan de performance des territoires 2018-2022, Citeo franchit un nouveau cap en annonçant les 90 nouvelles collectivités locales sélectionnées pour développer l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Au total, 24 millions de Français pourront trier tous leurs emballages sans exception dès le premier trimestre 2019. Concentré autour de deux priorités, simplifier le geste de tri et permettre le tri de tous les emballages plastiques, le plan de performance de Citeo, d'un montant de 190 M d'euros, doit développer les dispositifs de collecte et donner la possibilité à 100% des Français de trier 100% des emballages d'ici 2022. Pour tenir cet objectif, une nouvelle phase de déploiement est engagée ce jour qui comprend notamment un volet axé sur la modernisation des centres de tri.

## **Un accompagnement pour 90 nouvelles collectivités engagées pour le tri de tous les emballages**

La simplification du tri des plastiques permet déjà à 15 millions de Français de trier tous leurs emballages. Sur l'ensemble des territoires dits « en extension des consignes de tri », on recycle 17 000 tonnes d'emballages plastiques supplémentaires par an, soit une progression moyenne de 4 kg d'emballages supplémentaires recyclés par habitant.

Avec la nouvelle phase de déploiement annoncée aujourd'hui par Citeo, 24 millions de Français pourront trier tous leurs emballages dès le premier trimestre 2019. 10 départements sont déjà entièrement concernés par l'extension des consignes de tri : les Ardennes, la Charente, la Dordogne, le Gers, la Vendée, le Jura, le Lot, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et la Haute-Saône. 10 nouveaux départements les rejoignent pour un geste de tri simplifié : l'Allier, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, l'Aude, Paris, la Seine-Saint-Denis, le Tarn-et-Garonne, l'Essonne et la Corse.

## **Une nouvelle phase de déploiement incluant la modernisation des centres de tri pour 2019**

Une nouvelle étape de déploiement est d'ores et déjà programmée : fin 2019, 34 millions de Français pourront trier tous leurs emballages. Pour ce faire, Citeo lance parallèlement à l'annonce des nouvelles collectivités en extension des consignes de tri, un nouvel appel à projets incluant cette fois-ci la modernisation des centres de tri, préalable indispensable au tri des nouvelles résines de plastique.

## **Des nouveaux projets de collecte pour accélérer les performances**

Plusieurs projets de collecte seront financés à hauteur de 70 M d'euros : développement des Trilib' à Paris, amélioration de la collecte de proximité à Nice, dans le Grand Narbonne, à Montbéliard ou encore, Briançon, harmonisation des schémas de collecte dans le département de l'Oise.

D'ici 5 ans, le plan de performance de Citeo permettra de recycler 400 000 tonnes d'emballages supplémentaires dont 150 000 tonnes d'emballages en plastique.

Au total, sur la période 2018-2022, Citeo consacrera 190 M d'euros à l'ensemble des projets de transformation des collectivités territoriales, dont 150 M d'euros pour la filière emballages ménagers et 40 M d'euros pour la filière papiers graphiques.

## **A propos de Citeo**

Citeo permet à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – de mieux concevoir et recycler leurs emballages et papiers. Issue du rapprochement entre Eco-Emballages et Ecofolio, Citeo est agréée pour gérer la « responsabilité élargie de producteur » de ses clients, leur offre des solutions d'éco-conception, sensibilise les consommateurs au geste de tri, finance la collecte, le tri et le recyclage des emballages et papiers et investit en R&D en faveur de l'économie circulaire (CA de 744 M€ en 2017).

Après 25 ans d'engagement auprès de ses entreprises clientes, 68% des emballages et 57,6% des papiers sont recyclés, grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

## **Contact presse**

Olivia Retali

[olivia.retali@citeo.com](mailto:olivia.retali@citeo.com)

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74